

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2111

présenté par

M. Pancher, M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément,
M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab,
M. Molac, M. Orphelin, Mme Pinel et M. Pupponi

ARTICLE 12 J

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.